**Collège Marcel Bouvier**

350 rue d’Italie

**38490 LES ABRETS**

**OBJET : Voyage Devoir de Mémoire**

Date et heure limite des offres : Vendredi 28 Avril 2023 à 12h00.

1. Objet de la consultation :

Marché à procédure adaptée portant sur l’organisation d’un séjour pédagogique à destination du Struthof et de Strasbourg.

Dates : 4 et 5 Avril 2024. : 2jours/1 Nuit

28 élèves + 3 accompagnateurs = 31 personnes

Hébergement souhaité en centre d’hébergement de loisir avec une préférence pour le centre CGCV de Grendelbruch.

1. Programme :

Jour 1 : départ des Abrets pour une arrivée au Struthof pour 14h

Visite du site (prévoir la réservation et le bon d’échange)

Déjeuner emporté par les élèves

Installation hébergement, diner et nuit

Jour 2 :

Petit déjeuner

Direction Strasbourg pour une visite du Parlement le matin (demande de réservation demandée par les professeurs sans réponse pour l’instant)

Déjeuner panier repas

Après-midi : Visite Guidée de la ville (réservation à effectuer et bon d’échange à prévoir)

Diner en cours de route du retour.

1. Nature des prestations :

Entrées incluses : Struthof et Visite Guidée de Strasbourg

Hébergement :

Centre Hébergement de loisir avec préférence pour le centre CGCV de Grendelbruch.

Le dernier repas sur autoroute doit être compris

Assurance :

Multirisque Annulation individuelle et collective + rapatriement bagage et responsabilité civile pour chaque participant comprise.

Car :

Obligatoirement équipé de ceintures de sécurité pour tous les passagers.

1. Prix

Important : une marge de +5/-5 élèves sera acceptée par le prestataire sans modification du prix par participant.

La gratuité pour les accompagnateurs ne peut être admise, le devis devra détailler le coût de revient par personne.

Les prix seront exprimés hors taxes, le montant de la TVA et éventuelles autres taxes devront apparaitre clairement dans la proposition de prix.

L’offre qui sera retenue sera celle économiquement la plus avantageuse au regard :

-du prix 70%

- de la qualité des prestations proposées 30%

Les acomptes ne devront pas dépasser 70% du prix global des voyages, le solde de 30% n’étant réglé qu’à la remise des documents permettant la réalisation du séjour.

1. Remise des Offres par mail :

[Intendance.0380001V@ac-grenoble.fr](mailto:Intendance.0380001V@ac-grenoble.fr)